



Strasbourg, 15 février 2022

CEPEJ-SATURN(2022)2

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE
(CEPEJ-SATURN)**

Réunion *ad hoc* - vidéoconférence, 26 janvier 2022

RAPPORT DE RÉUNION

Rapport préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

1. INTRODUCTION

1. Le groupe de travail sur la gestion du temps judiciaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ-SATURN) a tenu une réunion ad hoc le 26 janvier 2022. Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion a eu lieu par vidéoconférence (système Bluejeans).
2. L'ordre du jour et la liste des participants sont joints, respectivement en tant qu'annexes I et II, au présent rapport.
3. Giacomo OBERTO (Italie) a été réélu Président de la CEPEJ-SATURN pour 2022 et 2023.
4. Le CEPEJ-SATURN est parvenu aux conclusions suivantes :

2. Elaborer des lignes directrices permettant la mise en œuvre d'un système de pondération des affaires

- *convient* de lancer les travaux sur la pondération des affaires au sein des ministères publics sur la base de l'expérience tirée de l'élaboration de l'Étude sur la pondération des affaires dans les systèmes judiciaires adoptée par la CEPEJ en juillet 2020 (Études CEPEJ n° 28). Le groupe de travail a noté que les informations disponibles sur les systèmes/méthodes de pondération des affaires au sein des ministères publics en Europe sont limitées. Une première étape pourrait donc consister à obtenir une image globale de la situation à cet égard ;
- *suggère* de contacter l'Association Internationale des Procureurs (AIP) et le Conseil Consultatif des Procureurs Européens (CCPE) pour s'informer sur les Etats au sein desquels les ministères publics utilisent la pondération des affaires. En fonction des informations reçues, un questionnaire pourrait être élaboré pour recueillir les premières informations sur l'existence de ces systèmes parmi les Etats membres du Conseil de l'Europe. L'enquête devrait porter sur les affaires civiles et pénales. Les étapes suivantes devraient être déterminées après la collecte et l'analyse des données reçues. Des procureurs expérimentés, , pourraient être impliqués dans la préparation d'un éventuel outil futur ;
- *décide* de laisser la possibilité de développer ultérieurement des lignes directrices détaillées sur la pondération des affaires dans les systèmes judiciaires. L'étude n° 28 de la CEPEJ contient déjà des lignes directrices générales pour aider les Etats à mettre en place leurs systèmes de pondération des affaires, mais celles-ci pourraient être développées de manière plus détaillée. Il pourrait être utile d'explorer davantage les besoins des différents pays avant de lancer ce travail de suivi. Une consultation plus large pourrait être organisée afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre des systèmes de pondération des affaires dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ainsi, cela permettrait d'élaborer d'éventuelles futures lignes directrices.

3. Préparer une proposition de mise à jour de la Recommandation n° R(86)12 du Comité des Ministres relative aux mesures visant à prévenir et à réduire la surcharge de travail excessive des tribunaux

- *convient* de commencer à développer une proposition de mise à jour de la Recommandation CM/Rec(86)12 concernant les mesures visant à prévenir et à réduire la charge de travail excessive des tribunaux. Le CEPEJ-SATURN baserait ses travaux sur l'avis visant à proposer au Comité européen de coopération juridique (CDCJ) une mise à jour de la recommandation CM/REC(86)12 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant des mesures visant à prévenir et réduire la surcharge de travail excessive dans les tribunaux (CEPEJ(2014)19) adoptée par la CEPEJ en décembre 2014 ;
- *convient* de continuer à travailler avec l'Union européenne des Rechtspfleger et des greffiers (EUR) qui était à l'origine de l'avis susmentionné, notamment en ce qui concerne la liste des tâches non judiciaires dont les juges pourraient être déchargés ;
- *invite* ses membres et les experts scientifiques à soumettre au Secrétariat, avant le 20 février 2022, leurs propositions de mesures visant à mettre à jour la recommandation.

4. Elaborer des outils visant à soutenir les tribunaux et les professionnels de la justice dans l'amélioration de la gestion du temps judiciaire et la gestion des tribunaux

- *décide* de mettre à jour la liste de contrôle de la gestion du temps (CEPEJ(2005)12REV) adoptée par la CEPEJ en 2005 qui a été utilisée notamment dans les projets de coopération à des fins d'évaluation ;
- *charge* Dimitrije ŠUJERANOVIĆ, expert scientifique, de proposer des mesures qui pourraient être incluses dans un document actualisé tout en tenant compte des nouveaux développements dans le domaine de la gestion du temps judiciaire. La version actualisée devrait inclure les outils développés par la CEPEJ depuis 2005 en vue de produire un document complet, mais limité spécifiquement à la gestion du temps judiciaire.

5. Elaborer une compilation de bonnes pratiques concernant la gestion du temps judiciaire dans les Etats membres

- *convient* de reporter la collecte de bonnes pratiques à un stade ultérieur, c'est-à-dire dès lors que la Checklist sur la gestion du temps aura été révisée. Les mesures proposées dans la liste de contrôle actualisée peuvent également être utiles pour la collecte de bonnes pratiques.

6. Gestion des délais judiciaires en temps de crise sanitaire

- *décide* d'envoyer aux tribunaux référents le Rapport sur les expériences des tribunaux pilotes en matière de gestion du temps judiciaire en temps de crise sanitaire (CEPEJ-SATURN(2022)1. Le rapport a été préparé par Joan Miquel RASCAGNERES et Philippe THÉLIN sur la base des réponses au questionnaire reçues de la part de 32 tribunaux pilotes de 28 pays. Le questionnaire a permis de recueillir des informations sur les mesures prises par les tribunaux référents lors des différentes vagues épidémiques qui se sont succédées entre mars 2020 et mars 2021. Le Groupe de travail remercie les experts scientifiques pour le travail effectué sur le rapport.

7. Réunion du Réseau des tribunaux référents

- *commente* le projet d'ordre du jour de la réunion de réseau des tribunaux pilotes (CEPEJ-Pilot courts (2022)OJ/Prov) prévue à Lublin, en Pologne, le 10 mars 2022. S'il apparaît impossible de tenir la réunion en mars, elle pourrait être reportée en avril ou mai 2022, si la situation sanitaire le permet.

8. Divers

- *convient* d'inviter les membres suppléants nouvellement nommés au groupe de travail, Jean-Marc TOUBLANC (France) et Christian DE VALKENEER (Belgique), aux prochaines réunions afin qu'ils puissent se familiariser avec les thèmes et les méthodes de travail du CEPEJ-SATURN en vue d'une éventuelle contribution aux futurs travaux

ANNEXE I

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Les documents de travail seront disponibles sur l'espace de travail collaboratif de la CEPEJ

1. Ouverture de la réunion	
<hr/>	
2. Information par les membres du groupe de travail et le Secrétariat Désignation du Président du Groupe de travail	DOCUMENT DE REFERENCE CEPEJ 2022-2023 - Programme d'activités
<hr/>	
3. Elaborer des lignes directrices permettant la mise en œuvre d'un système de pondération des affaires Echange de vues sur le futur outil possible et la manière de progresser	DOCUMENT DE REFERENCE La pondération des affaires dans les systèmes judiciaires - Etude n° 28
<hr/>	
4. Préparer une proposition visant à mettre à jour la Recommandation n° R (86)12 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant des mesures visant à prévenir et à réduire la charge de travail excessive des tribunaux Echange de vues sur le futur outil possible et la manière de progresser	DOCUMENTS DE REFERENCE Recommandation n° R (86)12 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant des mesures visant à prévenir et à réduire la charge de travail excessive des tribunaux Contribution de l'Union européenne des Rechtspfleger (avril 2018) Avis du CCJE n° 22 (2019) Le rôle des assistants judiciaires
<hr/>	
5. Elaborer des outils visant à soutenir les tribunaux et les professionnels de la justice dans l'amélioration de la gestion du temps judiciaire et des tribunaux Echange de vues sur le contenu du futur projet de proposition et sur la manière de progresser	DOCUMENT DE REFERENCE Checklist pour la gestion du temps CEPEJ(2005)12REV
<hr/>	

<p>6. Elaborer une compilation de bonnes pratiques analysant les facteurs de succès concernant la gestion du temps judiciaire dans les Etats membres Echange de vues sur le futur outil possible et la manière de progresser</p>	<p>DOCUMENT DE REFERENCE</p> <p>Compendium de bonnes pratiques sur la gestion du temps judiciaire de la CEPEJ CEPEJ(2006)13</p>
<p>7. La gestion des délais judiciaires en temps de crise sanitaire Echange de vues sur les suites à donner au projet de rapport à la lumière de la discussion avec les tribunaux référents</p>	<p>DOCUMENT DE TRAVAIL</p> <p>Projet de rapport analytique sur l'expérience des tribunaux pilotes en matière de gestion du temps judiciaire en période de crise sanitaire CEPEJ-SATURN (2022)1</p>
<p>8. Réunion du Réseau des tribunaux référents Discussion pour préparer la réunion des tribunaux référents (10 mars)</p>	<p>DOCUMENT DE TRAVAIL</p> <p>Ordre du jour de la réunion du réseau des tribunaux pilotes CEPEJ-Pilot Courts(2022)OJ</p>
<p>9. Questions diverses</p>	<p>DOCUMENT DE REFERENCE</p> <p>Rapport de la 31ème réunion de CEPEJ-SATURN CEPEJ-SATURN (2021)9</p>

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

Vassilis ANDROULAKIS, Judge, Council of State, Athens, GREECE

Ivana BORZOVÁ, Head of Department of Civil Supervision, Ministry of Justice, Prague, CZECH REPUBLIC

Ivan CRNČEC, Assistant Minister of Justice, Zagreb, CROATIA

Francesco DEPASQUALE, Magistrate, Legal Advisor to the Director General, Ministry of Justice and Home Affairs, Valletta, MALTA

Giacomo OBERTO, Magistrat, Tribunal de Grande Instance de Turin, ITALIE, President of SATURN / *Président du SATURN*

Mitja KOZAR, Judicial Councillor, District Court, Malibor, SLOVENIA

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Marco FABRI, National Research Council (IRSIG-CNR), Bologna, ITALY

Dimitrije ŠUJERANOVIĆ, judicial expert, Belgrade, SERBIA

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Rule of Law (DGI)

Direction générale droits de l'Homme et Etat de droit (DGI)

Muriel DECOT, Secretary of the CEPEJ

Eva KONECNA, Secretary of the CEPEJ-SATURN

Milan NIKOLIC, Co-Secretary of the CEPEJ-SATURN